

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 2 mars 2018

Date de publication : 13 mars 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 20 février 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 14

Le 2 mars 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Stéphane VILLAIN, vice-président.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Lydie BERNARD*

*Mme Myriam GARREAU*

*M. Pierre-Guy PERRIER*

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

*Mme Catherine DESPREZ*

*M. Stéphane VILLAIN*

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

*M. François BON*

*M. Arnaud CHARPENTIER*

Au titre des communes

*M. Jean-Pierre SERVANT*

*M. Marc THEBAULT*

*Mme Catherine TROMAS*

Au titre des EPCI

*M. Yann HELARY*

*M. Jean-Claude RICHARD*

*M. Michel SIMON*

Au titre des chambres d'agriculture

*M. Christian AIME*

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Pascal DUFORESTEL, M. Nicolas GAMACHE, Mme Séverine VACHON

### Plan paysage – programme de plantation et animation 2018 : demande de financement auprès des DREAL



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Plan paysage, programme de plantation et animation 2018 : demande de financement auprès des DREAL

### Contexte

Dans le cadre du Programme d'actions 2018, il a été proposé de poursuivre "le plan paysage". Il s'agit de restaurer, mettre en valeur et renouveler le paysage singulier du marais mouillé poitevin caractérisé par un ensemble de prairies ceinturées de voies d'eau et d'alignements d'arbres, en particulier des frênes têtards vieillissants et menacés par la chalarose. Les actions prévues dans ce plan paysage comprennent différents volets dont des plantations, le suivi sanitaire des boisements, et l'élargissement des plantations expérimentales initiées dans le Grand Site de France à d'autres secteurs du marais.

Pour mener à bien ces actions, plusieurs partenaires sont mobilisés pour aider le Parc à conduire l'animation du dispositif et les travaux opérationnels.

Il est, en particulier, sollicité la participation financière des deux DREAL de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire, pour un montant de 25.000 euros chacune, pour financer une partie du poste de la paysagiste et des plantations alternatives aux frênes.


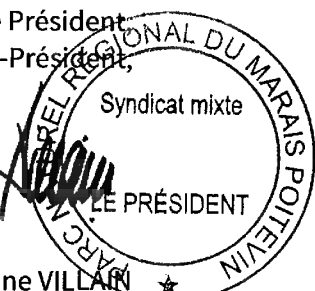
Par ailleurs, il a été proposé aux mécènes de poursuivre leur partenariat en 2018, comme les trois CAF, ou d'autres partenaires telle l'association "le Maraïthon" ou l'entreprise "Agentis".

### Décision

Le Bureau décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter ces financements et à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Stéphane VILLAIN ★